

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 19 juin 2017

1.- Appel

Il est 20h20 lorsque Philippe Widmer, président du conseil général ouvre la séance dans une salle de l'Orif. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

19 membres sont excusés, 11 sont absents.

2.- Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016

Le PV est accepté avec une abstention.

3.- Assermentation

Jean-Paul Henry, Florence Flick, Valéry Maître, José Ledesma, Marguerite Kudelski sont assermentés.

49 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2017-01. Comptes communaux et rapport de gestion 2016.

Notre syndic commente les comptes à l'aide de « slides » et met en évidence les différences entre le budget et les comptes. Nous avons aux produits 2'972'147.49 et aux charges Frs. 2'969'965.72 d'où un excédent de produits de Frs. 2'181.77. Ce bon résultat est lié à une augmentation du fonds de péréquation suite au rattrapage du décompte définitif de la péréquation 2015 et à la vente de 180 actions Romande Energie ainsi qu'à l'augmentation du revenu des impôts des personnes morales et des droits de mutations.

Le syndic nous indique que les travaux du chemin de Moulinet ont été ventilés dans les comptes au lieu du bilan pour pouvoir bénéficier de la péréquation. En 2017, l'Etat de Vaud va nous rétrocéder Frs. 251'636,- ce qui présente une excellente source de rentrées financières pour la commune.

La part de cautionnement de notre commune (engagements hors bilan) se monte à Frs. 1'961'700,-, ce qui représente 15.09% du plafond d'endettement de l'ASIYE.

La commission, composée de Mme Sandra Duchamps, MM Jean-François Ballif, Jean-Paul Miéville, Olivier Dupertuis et Gilles Vuillien, s'est réunie en date du 29 mai 2017 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de la Municipalité.

La parole est donnée à Mme Sandra Duchamps, rapporteuse de la commission favorable à cet objet.

M. Pierre-Henri Burdet demande comment on peut connaître le cash-flow du ménage courant de la commune sans les opérations extraordinaires, il pense notamment au produit de la vente des actions Romande Energie. Le syndic indique que ces fonds ont servi à diminuer la dette et ont été ventilés dans le Fonds de réserve « bâtiment administratif ».

Mme Murielle Billaud apporte un complément d'information concernant le réseau d'accueil de jour. Au poste sécurité sociale N° 352.05 le chiffre de Frs. 177'659,-, est partagé de la manière suivante : participation socle pour l'année 2016, Frs. 12,-/habitant soit Frs. 8'760,-, participation au déficit 2016 (part que les parents ne paient pas), Frs. 101'667,-, pour un

total de Frs. 110'427,- qui est conforme au budget 2016. L'augmentation provient uniquement du rattrapage d'un semestre puisque le réseau facturait selon l'année scolaire et non l'année civile. Comme tout a été égalisé, les comptes seront stables l'année prochaine, mis à part quelques différences au niveau de la participation au déficit qui est difficilement chiffrable car il dépend de la situation familiale et géographique des parents.

Soumis au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

5.- Préavis 2017-02. Arrêté d'imposition.

Notre syndic ne fait aucun commentaire puisque la Municipalité propose de reconduire les mêmes paramètres que l'année dernière.

La commission, composée de Mme Sandra Duchamps, MM Jean-François Ballif, Jean-Paul Miéville, Olivier Dupertuis et Gilles Vulliemin, s'est réunie en date du 29 mai 2017 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de la Municipalité.

La parole est donnée à M Jean-François Ballif, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

Mme Marguerite Kudelski s'interroge si les autres coefficients d'impôts comme l'impôt sur les successions est un taux qui est de temps en temps révisé. Elle constate que ce taux ne change pratiquement jamais. Le syndic n'a pas souvenir qu'il a été modifié dans notre commune ces dernières années. Il explique que les premiers 250'000.- francs ne sont de toute manière pas imposés sur les successions et ajoute qu'au sujet des impôts dits « conjoncturels » (irréguliers), un prélèvement de 50% est effectué l'année suivante en faveur de la péréquation. Le président conclut et dit que chaque taux pourrait faire l'objet d'une discussion, mais pour cette séance, l'arrêté d'imposition est proposé en « bloc ».

Jean-Daniel Richardet indique qu'il serait intéressant de connaître la part encaissée concernant l'impôt sur les successions. Le syndic répond qu'en 2016 nous avons encaissé Frs. 15'067,-.

Soumis au vote, l'arrêté d'imposition est accepté à l'unanimité.

6.- Préavis 2017-03. Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle Association intercommunale ORPC du district Jura-Nord vaudois. Dissolution de l'organisation régionale ORPC Yveron. Nomination d'un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal.

M. Patrick Grin rappelle que la date effective d'entrée en vigueur de cette nouvelle association a été arrêtée au 1^{er} janvier 2018. Le budget pour notre commune a été fixé à Frs. 17,-/hab., ce qui correspond à ce que l'on payait jusqu'à ce jour à l'organisation régionale de protection civile d'Yverdon.

La commission, composée de Mme Catherine Bonvin et de MM Nicolas Favre et Olivier Dupertuis s'est réunie en date du 13 juin 2017 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de M. Patrick Grin.

La parole est donnée à M. Olivier Dupertuis, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

Soumis au vote, les articles 1 et 2 du présent préavis sont acceptés à l'unanimité.

Le président annonce que le délégué et son suppléant peuvent être issus des organes législatifs ou exécutifs, mais que la nouvelle association recommande aux petites communes de nommer un délégué et un suppléant au sein de la Municipalité. Il déclare que M. Patrick Grin et M. Yves Pellaux sont candidats.

Sur acclamation, sont nommés :

Délégué : M. Patrick Grin

Délégué suppléant : M. Yves Pellaux

7.- Préavis 2017-04. Demande de crédit pour le financement de Frs. 51'000,- de la 2^{ème} phase d'étude du projet du giratoire Orif et de la mobilité douce (mesure Aggloy).

M. Hug commente le préavis à l'aide d'une présentation « power point ». Il dresse l'historique du projet et présente les objets qui seront étudiés dans le cadre de cette demande : le giratoire Orif, le cheminement de mobilité douce (entre Calamin et Pomy), le trottoir en aval du giratoire, la réfection de la RC 425, l'élargissement de la RC 422 à 7m, le déclassement de la RC 426 et la modification du carrefour à Sermuz. Il ajoute qu'une demande de crédit pour le financement de ces ouvrages sera présentée au conseil pour des travaux prévus en 2019-2020.

La part de financement de ces études est répartie entre l'Etat de Vaud pour Frs. 329'000,- (86,5%) et la commune de Pomy pour Frs. 51'000,- (13,5%).

La commission, composée de Mme Aurélie Pugliese et MM Francis Gruet, Dag de Coulon, Olivier Poletti et Jean-Paul Miéville s'est réunie en date du 31 mai 2017 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de MM Yves Pellaux et Roger Hug.

La parole est donnée à M. Francis Gruet, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

M. Jacques Leu demande si la suppression du tronçon entre la route de Moudon et la croisée de Sermuz induira une interdiction totale de la circulation. M. Hug répond que cette route sera réservée uniquement aux convois agricoles. Il relève que la Direction générale de mobilité et des routes (DGMR) nous a imposés cette fermeture, en contrepartie elle prend en charge la réalisation et le financement du giratoire Orif. De plus, le carrefour en amont est répertorié comme un lieu-dit « accidentogène ».

Mme Marguerite Kudelski demande si les convois auront tout de même la possibilité de tourner à gauche sur ce tronçon depuis la route de Moudon en venant du village. M. Hug répond négativement puisqu'il y aura la piste cyclable.

M. Pierre-Henri Burdet demande si des mesures seront prises pour éviter le passage des véhicules motorisés au chemin de Clon. M. Hug répond que des mesures de signalisation et

de contrôles (comptages, vitesse) sont prévues sur ce chemin ainsi que d'autres chemins similaires.

Mme Marguerite Kudelski constate que le chemin de l'Aurore est signalé « bordiers autorisés » et demande si cet état est temporaire ou pas. M. Hug l'informe que ces panneaux ont été placés uniquement le temps des travaux du ruisseau de Pomy.

M. Jean-Daniel Cruchet s'interroge si la route de Sermuz pourra être utilisée comme route de déstasse en cas d'accident sur la route de Moudon. M. Hug répond qu'il ne sera plus possible de l'emprunter, de plus elle sera rétrécie par des expropriations pour rendre de la surface à l'agriculture.

M. Jean-Luc Pellaux nous informe que le chemin de Frête est désormais interdit à la circulation, mais qu'un nombre important de véhicules l'empruntent encore à ce jour, et demande d'en informer les personnes présentes ce soir.

M. Hug remercie M. Pellaux pour cette remarque et explique que la fermeture du chemin de Frête et accès sur la route cantonale a été portée à l'enquête publique et publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO). A ce jour, seuls des obstacles ont été mis en place. Par contre dans le cadre du rélargissement de la route de Moudon à 7 m, plus aucun passage physique ne sera possible. Les panneaux de signalisation ont été commandés et seront posés prochainement (2 sur la route de Moudon interdiction de tourner à droite/gauche et un signal vers la ferme Chevalley).

Sur le même sujet, M. Christian Pellaux demande de mettre une signalisation « sans issue » vers sa propriété. M. Hug va tenir compte de sa remarque et le remercie.

Soumis au vote, les articles 1 et 2 du présent préavis sont acceptés à l'unanimité.

8.- Préavis 2017-05. Demande de crédit de Frs. 750'000.- pour la création d'une liaison mobilité douce au chemin de Calamin entre le restaurant de la Maison Blanche et le centre Orif.

M. Hug commente le préavis à l'aide d'une présentation « power point » et relève que ce dossier fait partie des projets « phares » pour la région qui vont dans le sens de la sécurité pour les générations futures, incluant un nouvel éclairage LED ainsi qu'un arrêt pour les transports publics (travys). Le projet est piloté en partenariat avec la commune d'Yverdon. La mise à l'enquête publique aura lieu prochainement pour pouvoir tenir le délai au 1^{er} décembre 2017 qui nous est imposé pour obtenir les subventions cantonales et fédérales. A noter que les éventuelles oppositions doivent être levées avant l'échéance de cette date butoir. La réalisation est prévue en 2018-2019 si tout se passe comme prévu.

La commission, composée de Mme Aurélie Pugliese et MM Francis Gruet, Dag de Coulon, Olivier Poletti et Jean-Paul Miéville s'est réunie en date du 31 mai 2017 à la salle de Municipalité de Pomy, en présence de MM Yves Pellaux et Roger Hug.

La parole est donnée à M. Dag de Coulon, rapporteur de la commission favorable à cet objet.

M. Olivier Dupertuis fait remarquer que le rapport de la commission mentionne un « passage piétons » sur la route de Moudon alors qu'il n'est pas prévu dans le projet de la Municipalité. M. de Coulon répond que nous pouvons interpréter ces mots en « zone piétonne sans ligne jaune ».

Mme Jeanne Pellaux demande les raisons pour lesquelles il n'est pas prévu de dessiner des lignes jaunes, ce qui inciterait notamment les automobilistes à ralentir. M. Hug répond que nous devons nous conformer aux décisions de la DGMR. Le syndic ajoute que la zone entre le giratoire Orif et la sortie de la ville sera classé en zone 50 km/h. Il rappelle que très souvent les accidents les plus graves ont lieu sur des passages dits « sécurisés ».

M. Jaques Leu demande si le tronçon entre la Maison Blanche jusqu'au giratoire Orif accueillera des bus travys articulés et comment sont prévus les croisements. M. Hug dit que ces bus sont affectés uniquement pour le gymnase. Les croisements devraient s'opérer simplement en mordant sur la banquette ou la bande cyclable. A noter qu'il s'agira d'une zone 30 km/h.

Mme Johanne Pelet demande si les vélos auront toujours le droit d'emprunter la route cantonale. M. Hug répond qu'ils pourront le faire, mais que la DGMR conseille vivement d'utiliser les bandes cyclables.

Mme Sylvie Perritaz illustre la situation où les délais ne pourraient pas être tenus, le projet serait-il reporté avec la présentation d'un nouveau budget ? Le syndic part du principe que la procédure se déroulera sans problème, le cas échéant, une discussion devra être ouverte avec la DGMR.

M. Fabrice Prahin adresse ses remerciements à la Municipalité pour son projet de sécurisation de ce tronçon et du chemin des Vignes au moyen de feux. Il demande si nous pourrions toujours accéder à ce chemin en venant depuis Yverdon. M. Hug répond que oui.

Soumis au vote, les articles 1, 2 et 3 du présent préavis sont acceptés avec une abstention.

9.- Renouvellement du bureau et de la commission de gestion.

M. Marc Braissant, vice-président, procède à l'élection du Président. M. Philippe Widmer, seul candidat, est acclamé.

M. Marc Braissant, également unique candidat est reconduit dans sa fonction par acclamations.

Scrutateurs : MM Yves d'Arcis et Nicolas Favre sont applaudis comme scrutateurs et MM Loïc Burdet et Etienne Emery comme suppléants.

M. Widmer explique qu'au début de cette législature, le préfet a sollicité que nous nommions une nouvelle commission de gestion alors que la pratique usuelle à Pomy était de reconduire la même commission en continuant le tournus. La commission de gestion nommée lors de la soirée d'assermentation s'est concertée et a établi la rotation ci-contre :

M. Gilles Vulliemin, sortant.
M. Jean-François Ballif
M. Jean-Paul Miéville
M. Olivier Dupertuis
Mme Sandra Duchamps
M. Daniel Pugliese

Ainsi, lors de cette séance seul un suppléant à la Commission de gestion doit être nommé.
Mme Jeanne Pellaux, seule candidate est nommée suppléante par acclamations.

10.- Informations de la Municipalité.

M. Patrick Grin.

M. Patrick Grin annonce l'arrivée d'un nouvel employé qui participe au programme d'insertion cantonal, M. Gilbert Berlureau (marseillais d'origine, domicilié à Chavornay). Engagé pour 6 mois dans notre commune, d'avril à octobre, il sera bien sûr libéré si une place de travail fixe venait à lui être proposée. M. Grin profite de remercier notre employé communal pour tout son travail. Il annonce qu'un nouveau cheval à bascule va être installé à la place de jeux ainsi qu'une table pour venir compléter les deux bancs. Ces infrastructures sont financées comme de coutume par les jetons de présence. Au niveau de ses autres dicastères, il propose de se référer au Pom'info qui sera distribué vendredi dans tous les ménages. Il ajoute qu'il a omis de signaler dans le journal que des médiateurs nocturnes ont été nommés au sein de Police NV. M. Bernard Annen s'est dévoué pour cette tâche dans notre commune, il est applaudi.

M. Robert Richardet.

M. Richardet nous informe que le local de l'employé communal a fait l'objet d'un entretien au niveau des sanitaires.

Grande salle :

Ensuite, il explique que la volonté de la Municipalité a été dans le sens de porter au maximum son choix sur des entreprises locales, et de se fournir en bois issu de la commune ou du moins du triage forestier.

Les attributions se sont faites au gré des directives des Marchés Publics. Il rappelle les principes de base des différentes procédures de Marché public.

L'inauguration est provisoirement fixée au 16 juin 2018.

M. Richardet énumère les différentes entreprises qui ont été mandatées pour la construction de la grande salle :

- Alvazzi SA pour le chauffage
- Atlante, bureau d'architecture
- M. Crisinel, ingénieur
- Buchs SA pour les portes intérieures
- Commune de Pomy et triage forestier pour la fourniture du bois local

- Ctec-systems SA pour l'équipement de la cuisine
- Cand-Landi pour le terrassement
- Clément peinture SA pour la plâtrerie, peinture, faux-plafonds
- Eberhard Scènes SA pour l'équipement et l'éclairage de scène
- Electroval SA pour l'électricité
- Favre SA pour la pose de la structure bois et la fabrication et pose des ossatures bois
- Fetah SA pour le carrelage, faïence
- Gabella SA pour le béton armé/maçonnerie
- Geneux Dancet SA pour l'étanchéité de la couverture-ferblanterie
- JPF Ducret pour la fourniture de la structure bois
- Laïk pour les chapes
- NordVent SA pour la ventilation
- Pernet SA pour la serrurerie intérieure et les menuiseries extérieures
- Roth Echafaudages pour les échafaudages
- Sonomix pour l'installation audio-vidéo
- Schindler ascenseurs pour l'ascenseur
- Zeltner SA pour l'étanchéité du sous-radier

M. Yvan Débieux.

M. Débieux rappelle que le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires nous avait imposé un délai au 30 mars pour la mise à jour de l'autocontrôle de l'eau potable. Le dossier a été réalisé en collaboration avec la société Holinger et déposé au canton pour approbation. A ce jour, pas encore de retour.

Les dernières révisions des bornes hydrantes, avec la maison Hinni, sont terminées. Tout est fonctionnel et sécurisé.

M. Débieux donne quelques informations au sujet du suivi des travaux du ruisseau de Pomy. Les travaux sur la traversée du carrefour de Sermuz impliqueront une déviation de la circulation. Des tubes en attente ont été placés pour la Romande Energie. Dès mi-juillet, début de la renaturation du ruisseau des Vuaz. Le chantier se déroule à un bon rythme.

Il est arrivé le temps du relevé des compteurs d'eau, M. Débieux remercie de réserver un bon accueil à notre employé communal.

Mme Murielle Billaud.

Concernant les informations chiffrées en lien avec l'accueil de jour des enfants, Mme Billaud dit de se référer au Pom'info. Pour la rentrée d'août, elle annonce que toutes les structures sont complètes. Au vu des divers projets en construction, un agrandissement est à envisager.

Au niveau de l'école, M. Olivier Perrin, directeur des écoles d'Yvonand est en maladie actuellement, il est remplacé ad'interim par M. Yves Cavin directeur des écoles de Moudon. 715 élèves sont comptés pour la rentrée. Les horaires scolaires seront transmis avec un peu de retard, c'est-à-dire à mi-juillet.

Les 5^e H seront dirigés avec un mini bus sur le site d'Yvonand. Certains élèves de 7^e et 8^e H domiciliés à Yvonand compléteront les classes de Pomy. Les locaux sont suffisants pour le moment.

Le dossier de construction des salles de gym à Yvonand avance à petit pas, les architectes promettent une ouverture à la rentrée 2019.

Mme Billaud revient sur le sujet de la pétition des parents de Chevressy pour la mise en place d'un bus scolaire pour leurs enfants. Elle signale que l'ASIYE n'entend pas organiser de navette scolaire puisque les conditions du règlement sur les transports scolaires ne sont pas remplies. La commune avait le choix d'offrir cette prestation, mais refuse également d'entrer matière sur ce point. La municipale en donne les raisons (temps dans le bus rallongé, temps d'attente supplémentaire dans la cour qui obligerait la commune à engager des surveillants).

Mme Sandra Bellani.

Au sujet de la police des constructions, M. Bellani dit de se référer au Pom'info.

Comme une séance d'information publique sur le PGA (Plan général d'affectation des zones) et PPA (Plan partiel d'affectation) Longemalle a eu lieu jeudi passé, elle ne va pas revenir sur les détails. Elle rappelle uniquement les dates d'enquête publique pour les deux dossiers qui a débuté le 3 juin et se termine le 2 juillet 2017. Les dossiers sont consultables au bureau communal ou sur le site internet de la commune pendant le délai d'enquête.

Elle explique la procédure que vont suivre ces deux dossiers s'il y a oppositions ou pas.

M. Roger Hug.

Dans le cadre du chantier du ruisseau de Pomy, M. Hug explique que le seul accès pour se rendre à Valeyres-sous-Ursins est de suivre la route cantonale Pomy-Ursins.

Une déviation pour les Cars postaux a été créée par le chemin AF-terrain de sport- giratoire de Pomy.

Concernant la place du Collège, 3 places seront réservées pour l'administration communale et 2 places pour les visiteurs pour éviter que des voitures « tampon » ne squattent le parking.

Toutes les autres informations sur les routes se trouvent dans le Pom'info.

Au sujet de la compostière, seuls les déchets verts sont admis, les inertes et produits des fouilles ne doivent pas être déversés sur ce site. En cas de dépôt en dehors des heures d'ouverture, il faut prendre contact avec l'employé communal.

M. Yves Pellaux.

Il remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les préavis.

Comme le journal Pom'info est publié vendredi, aucune autre information ne sera dévoilée ce soir.

Le syndic revient sur le PDR (Plan directeur régional) Nord vaudois et dit qu'il a pris un peu de retard dans sa réalisation. La consultation générale est prévue début d'année 2018.

M. Claude-Etienne Dutoit, nouveau boursier, a pris ses marques et tout se passe bien.

Le syndic constate que l'assemblée n'a pas relevé que la Municipalité dépassait le plafond d'endettement en lui accordant les crédits de ce soir. Par contre, le syndic explique que la

commune a réussi à financer avec le ménage communal Frs. 477'567,- sur les travaux de la grande salle ainsi que Frs. 686'000,- sur l'accueil de jour.

Il remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui œuvrent dans et pour cette commune.

Il revient sur la séance du jeudi 15 juin (séance info PGA/PPA Longemale) où certains administrés ont avancé que la commune n'avait pas répondu à leur courrier. Le syndic souhaite clarifier cette confusion et précise que chaque lettre a fait l'objet d'un courrier mais que nous n'avons pas pu répondre ensuite individuellement sur le projet définitif puisque nous ne le connaissons pas. La mise à l'enquête publique est justement là pour faire les remarques.

M. Grin prend la parole et tient à remercier et féliciter le syndic pour la tenue des séances de Municipalité et l'énorme travail qu'il fournit en plus de ces assemblées.

Le syndic termine sur ce dicton « Tout ce qui est excessif est insignifiant ».

10.- Divers et propositions individuelles.

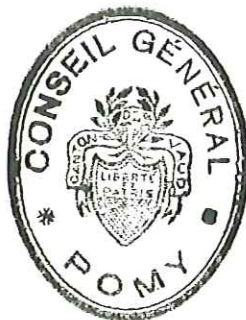
Mme Marguerite Kudelski constate que tous les lampadaires sont neufs au sein du village et que le chemin des Terres Rouges est toujours doté de 2 anciens poteaux. M. Hug relève que nous avons remplacé ceux au mercure. Ces deux sont encore réglementaires et seront changés ultérieurement. Mme Kudelski signale que l'un d'eux siffle. Il lui est demandé de le signaler par écrit.

M. Jean-Luc Pellaux demande la possibilité d'acquérir un chariot pour transporter les corps lors d'un décès. Le syndic va tenir compte de sa remarque.

M. Pascal Cuche signale qu'il manque des modules (balançoires, etc) lors d'affluence à la place de jeux. M. Grin dit que la place n'est pas grande, il faut étudier le cas.

Notre président clôt l'assemblée. Il nous souhaite un bel été. Il est 22h30.

Le Président :



La secrétaire :

